



## Déclaration liminaire à la formation spécialisée des services judiciaires

**La CGT des chancelleries et services judiciaires réunie pour son 20<sup>ème</sup> congrès a travaillé sur la souffrance au travail dont en sont ressortis des constats et des propositions afin de lutter enfin contre la souffrance au travail. Nous faisons le choix de les partager en guise de déclaration liminaire.**

**Le congrès de la CGT constate l'accroissement d'une souffrance dans les services judiciaires et à la chancellerie.**

La fusion des juridictions en janvier 2020 a aggravé ce fléau. Il se manifeste de diverses façons :

- Arrêt de travail ;
- Anxiété ;
- Isolement ;
- Dépression ;
- AVC ;
- Malaise ;
- Violence verbale et physique ;
- Stress ;
- *Burn-out* ;
- Manque d'écoute ;
- Relations de travail dégradées ;
- Tentative de suicide ;
- Suicide.

Un seul chiffre parlant : 14 suicides ou tentatives et décès sur le lieu de travail en à peine 3 ans.

### **Les causes sont connues :**

- Manque de moyens humains et matériels ;
- Impossibilité de répondre aux demandes des usagers ;
- OUTILGREF ;
- Incapacité de faire son travail correctement ;
- Management toxique ;
- Déshumanisation des relations de travail ;
- Trop de changements de service imposés et non accompagnés ;
- Mauvaise prise en compte de la situation de handicap ;
- Gestion catastrophique des retours des congés longue maladie, longue durée, mi-temps thérapeutique.

Tout ceci entraînant frustration, mal-être, perte de confiance en soi, isolement.

### **La CGT exige :**

- Davantage de moyens matériels et humains pour mener à bien les missions de service public ;
- Un accompagnement dans les changements de service (formation, titilage) ;
- La fin de la pression statistique ;
- Des indicateurs plus diversifiés de mesure de notre charge de travail et remise en cause d'OUTILGREF ;
- Une gestion des personnels plus humaine à mettre au programme de la formation à l'ENG ;
- Favoriser la cohésion entre tous les corps afin de favoriser le collectif et réinstaurer la confiance

entre collègues ;

- Redonner des moyens et de l'indépendance à la justice de proximité (CPH, TPX).

**La CGT CSJ** demande un processus simple et fluide. Il faudrait pouvoir saisir directement une nouvelle instance autonome qui puisse instruire, enquêter, faire un retour en toute indépendance et doter de moyens humains et matériels.

La CGT demande le rétablissement des CHSCT et redonner de véritables moyens à la médecine du travail (recrutement, moyens matériel...).

Pour **la CGT CSJ**, il ne faut pas simplement déplacer le problème, mais le traiter.

Suite au refus par deux fois d'accéder à la demande unitaire d'une expertise sur les conditions de travail dans les services judiciaires et suite à la fin de plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux en 2021, combien de drames de plus devons-nous vivre avant que le ministère daigne se saisir du sujet et réagir ?

*À Paris, le 17 octobre 2023*